

Notaires

Outre sa mission légale d'authentification et de conservation des actes, le notaire est un généraliste du droit ayant une vision globale des problèmes juridiques. Il intervient dans l'ensemble du domaine juridique et fiscal ce qui le rend naturellement compétent pour sa fonction de conseil des clients. Ses principaux domaines d'interventions sont les actes de famille (contrats de mariage, donations entre époux, testaments, successions) et actes immobiliers (négociation de vente, signature d'avant-contrat, signature de la vente).

Permanences sur RDV :

1^{er} et 3^e vendredis du mois de 10h à 12h

2^e et 4^e mercredis du mois de 14h à 16h

UDAF - Médiation familiale

La médiation familiale vise à restaurer la communication et à préserver les liens entre les membres de la famille. Elle concerne les situations de ruptures familiales (séparation, divorce, décès, conflits familiaux parents/jeunes, parents/grands-parents, partage des biens, garde d'enfants, exercice de l'autorité parentale).

Permanences sur RDV : jeudi de 14h à 17h

CRESUS - Chambre régionale du surendettement social

Des juristes spécialisés analysent les situations (juridique, financière, bancaire,) et apportent un réel suivi dans l'accomplissement des démarches relatives au surendettement.

Permanence le 1^{er} mercredi du mois de 14h30 à 17h30

Médiateur des services publics

Le Médiateur des services publics aide les administrés à résoudre les litiges qui les opposent à une administration ou un service public (CAF, impôts, Pôle emploi...). Il analyse, explique, oriente et s'il ya lieu, intervient directement auprès du service concerné afin de trouver une solution amiable.

Permanences : lundi de 9h30 à 12h30.

Permanences d'information gratuites
sur rendez-vous

Maison du droit

6, rue Anatole France
92800 Puteaux

01 41 02 08 53

maisondu droit@mairie-puteaux.fr

Lundi : 9h-13h et 14h-20h

Mardi, mercredi, jeudi : 9h-13h et 14h-17h30

Vendredi, samedi : 9h-12h30



Maison du droit

Conflits
familiaux ?



Querelles
de voisinage ?



Litiges de
consommation ?



**Venez en parler
avec des professionnels
à la Maison du droit**

La Ville a ouvert, au 6 de la rue Anatole France, une Maison du Droit, structure de proximité dédiée à l'accès au droit. Elle rassemble en un même lieu des professionnels du droit et du social (avocats, conciliateurs de justice, psychologue, écrivain public) et des associations spécialisées sur la famille, le logement ou encore le soutien à la parentalité (Association départementale d'information sur le logement, UDAF maison de la famille, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, etc.).

L'aide à l'accès au droit contribue à réduire les tensions sociales et les risques d'exclusion en permettant aux individus d'être mieux informés, orientés et assistés dès que surgissent des difficultés juridiques et de bénéficier de la possibilité de résoudre à l'amiable les conflits. Elle est à ce titre un facteur de cohésion sociale.

La Maison du Droit est un lieu d'accueil gratuit et permanent, permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et les obligations de chacun, une aide à l'accomplissement des démarches administratives ou juridiques, une orientation vers les professionnels adéquats.

Cette politique d'accès au droit s'inscrit pleinement dans le cadre du Contrat Local de Sécurité de la Ville signée en septembre 2006.



Conciliateur de justice

Le conciliateur a pour but de trouver une solution amiable entre les deux parties. Il intervient dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : conflit de voisinage, conflit entre un propriétaire et un locataire, conflit entre un consommateur et un professionnel, contestation d'une facture, problème de recouvrement d'une somme d'argent....

**Permanences sur RDV :
mercredi de 9h30 à 12h30, jeudi de 9h30 à 12h**

ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement

L'association fournit des informations et des conseils sur toutes les questions relatives au logement : accession à la propriété, location, bail, fiscalité, logement des plus démunis, loi DALO, prévention des expulsions, logement insalubre, subventions, aides, avantages fiscaux.

**Permanences sur RDV :
2^e et 4^e vendredis du mois de 9h à 12h**

Avocats

Les avocats informent, conseillent et orientent les Puteoliens. Ils interviennent dans des domaines variés (droit de la famille, droit du travail, droit commercial, droit pénal, droit de la santé, droit de l'immobilier).

Permanences sur RDV : lundi de 18h à 19h30, mardi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h à 12h

Association d'aide aux victimes. ADAVIP-92- «être écouté, être aidé»

**Les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois
de 14h à 17h sur RDV.**

Permanences juridiques gratuites et confidentielles pour toute personne victime d'une infraction pénale : agressions, violences conjugales, agressions sexuelles, cambriolages, vols, escroqueries, accidents de la circulation, etc.

Informations sur les droits, fonctionnement de la Justice, informations sur l'indemnisation des préjudices, etc.

**Autres permanences : au commissariat de Puteaux,
jeudi de 14h à 17h en accès libre.**

Consultations psychologiques au siège de l'Association à Nanterre - Tél. : 01 47 21 66 66.

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

La juriste du CIDFF informe, oriente et accompagne les femmes et les familles dans les domaines du droit, de la parentalité, de la vie familiale, de l'emploi, de la santé, de la formation et de la vie quotidienne.

Permanences sur RDV : mardi de 9h30 à 12h30

Ecrivain public

Remplir des formulaires administratifs parfois complexes, rédiger une lettre de résiliation de bail, un courrier à l'Assurance Maladie, demander des explications, adresser une plainte à une administration, autant de situations où l'écriture est essentielle.

L'écrivain public est là pour articuler vos idées et vous faciliter la rédaction en vous proposant des solutions pour que vos courriers expriment vos arguments au plus près de votre pensée. N'hésitez pas à venir le rencontrer !

Permanences sur rendez-vous ou en accès libre : mardi de 14h à 16h et jeudi de 10h à 12h à la Maison du Droit.